



Association Sportive de Berre Section Randonnée
1703, Boulevard Henri Wallon Stade de la Molle
13130 Berre l'Etang -Téléphone : 04.42.85.47.18

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : **IM075100382**

Guide du responsable tourisme
ANNEXE 12
Notice d'information préalable

Berre l'Etang le 10 mars 2023

Séjour Evasion au Lac d'Annecy – Haute Savoie Au village de Vacances TERNELIA « Le pré du Lac » à Saint Jorioz ****

<https://www.pre-du-lac.com/>

du 11 au 16 Juin 2023

N° 2023-03

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum – Maximum : 46 personnes. Prix établi pour 40 personnes.

Date : **du dimanche 11 au vendredi 16 juin 2023.**

Déplacements : Autocar Grand Tourisme.

PROGRAMME

Le dimanche 11 juin, les participants en tenue de randonnée, munis de leur pique-nique sont attendus au Stade de la Molle à Berre l'Etang, lieu de départ du séjour en début de matinée, (note d'information à venir pour fixer l'heure de départ).

Nous nous arrêtons pour visiter « La Grande Chartreuse/Musée Corrierie/Chambéry » et ensuite il y aura une randonnée.

Il est prévu 4 jours de randonnées. Les groupes seront encadrés par des adhérents du club possédant le brevet d'animateur ou Fédéral. Il y aura trois groupes de niveau différent.

Les randonnées prévues sont : Roc de Chère, Aillon Le Jeune, Gorges du Fier Saint Pierre de Curtillet – Chanaz.

Les visites prévues sont : Annecy, Fromagerie / musée de la Chartreuse d'Aillon, Gorges du Fier / Château de Montrottier / Jardins secrets, Chanaz / Croisière pique-nique / Aix les Bains.

Le dimanche 16 juin, il y aura une visite des Etangs / Pérouges et une randonnée « les 11 étangs » et retour en autocar grand tourisme vers Berre l'Etang.

Fin de séjour et des prestations.

HEBERGEMENT

L'hébergement (draps et serviettes fournis) se fera en pension complète avec pique-nique pour le repas de midi. L'hébergement sera assuré par le village de Vacances TERNELIA « Le pré du Lac » à Saint Jorioz **** sur la base de 2 personnes par chambre.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à **665 €** par personne (**hors assurances**) en chambre double ou Twin, en pension complète pour les adhérents Shell/LyondellBasell et à **690 €** pour les adhérents extérieurs de moins de 3 ans d'ancienneté.

Pour les personnes qui participeraient au séjour avec un « Pass-découverte », le prix est fixé à **710 €**.

Possibilité de chambre individuelle avec un supplément de : **13 €/nuît**, à préciser lors de la pré-inscription et suivant disponibilité du centre.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- Les groupes seront encadrés par des adhérents du club possédant le brevet d'animateur ou Fédéral. Il y aura deux groupes de niveau différent.
- Le transport en autocar Grand Tourisme.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons autres que celles prévues aux repas.
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées préalablement à se préinscrire.

Les préinscriptions sont ouvertes dès la parution de cette note et jusqu'à la date limite qui est fixée au **02 Avril 2023**.

ATTENTION: le nombre de chambres individuelles est limité.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 330 € Adhérent Shell/LyondellBasell, 355 € Adhérent extérieur de moins de 3 ans et 375 € avec le « Pass-découverte ». Chèque à l'ordre de l'ASB Randonnée à envoyer à : Robert BARBIERI 27 Bis, Avenue du Général De Gaulle – 13580 La Fare les Oliviers.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou d'annuler le séjour sera prise le **04 avril 2023**. En cas d'annulation, le remboursement du montant de la préinscription sera effectué par restitution du chèque envoyé.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'Inscription (Annexe 13). Cette inscription sera définitivement enregistrée après signature **et renvoi de ce document sous 8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES OPTIONNELLES

Le participant au séjour aura la possibilité de souscrire, lors de son inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives (options 1, 2 et 3) au moyen du bulletin de souscription d'assurances optionnelles. Ce document (Annexe 11) sera joint à l'envoi du bulletin d'inscription au séjour.

PAIEMENTS

Acompte de **330 €, 355 € ou 375 €** suivant le cas à la préinscription. Date limite **02/04/2023**.

Primes d'assurances (optionnelles) lors de l'inscription : **A payer par chèque si option(s) prise(s)**.

Pour information : pour ce séjour, le montant de l'option 1 (Assurance annulation / interruption de séjour) est de 21 €.

Deuxième acompte : **Non demandé**

Solde du séjour : 1 mois avant la date du départ du séjour soit le **10/05/2023**.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association : ASB Randonnée.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se rendre au rendez-vous du stade de la Molle à Berre l'Etang par leur propre moyen.

Le déplacement aller-retour vers le lieu du séjour se fera par autocar grand tourisme ainsi que les trajets sur place.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **19/04/2023** : restitution des sommes versées.
- Annulation après le **19/04/2023** : retenue de 100% du montant total du séjour. Possibilité de remboursement par l'assurance optionnelle si l'option 1 a été souscrite et à condition de répondre aux critères de remboursement.

DIVERS

Les documents relatifs au séjour (note d'informations, circuits, fichiers « gpx ») seront envoyés au plus tard une semaine avant la date du séjour.

Conditions générales de vente (Annexe 12Bis), la notice d'information sur les assurances (Annexe 10) et l'Annexe 11 (Assurances Optionnelles) seront jointes à l'Email avec le bulletin d'inscription (Annexe 13).